

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

ETHIAS INVEST, ÉMISSION #1/2026 GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL (GSI)

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Ethias Invest, émission #1/2026 GSI, un produit d'assurance d'Ethias SA agréée sous le n°0196, compagnie d'assurance belge, voie Gisèle Halimi 10, 4000 Liège (www.ethias.be). Appelez le 04 220 36 30 pour de plus amples informations. La FSMA, rue du Congrès, 12-14, 1000 Bruxelles est chargé du contrôle d'Ethias SA en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce document d'informations clés a été produit le 4 septembre 2026.

Avertissement : **vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Assurance-vie individuelle de la branche 23 soumise au droit belge dont le rendement est lié à un fonds d'investissement interne à durée déterminée.

Durée

Le produit débutera le 20/11/2026 et arrivera à échéance le 29/12/2034. Les souscriptions peuvent être effectuées du 07/09/2026 au 13/11/2026 sous réserve de clôture anticipée. Ethias n'a pas le droit de résilier unilatéralement le produit sauf dans les situations prévues à l'article 5 du Règlement de gestion du fonds interne.

Objectifs

Le Fonds interne vise à l'échéance de:

- protéger la prime nette investie et rembourser au moins 101% de cette prime et ;
- réaliser éventuellement une plus-value liée à la hausse de l'indice MSCI World Selection Price EUR (ISIN GB00BNTZTR68). Cet indice est basé sur l'indice MSCI World, l'indice parent, et comprend des actions de grandes et moyennes entreprises de 23 marchés développés. La sélection des entreprises composant l'indice est effectuée sur la base de critères environnementaux, sociaux, et de gouvernance (ESG) et conserve une réputation sectorielle conforme à celle de l'indice de référence. Ceci n'implique ni un investissement durable, ni la promotion de caractéristiques environnement et/ou sociales.

À la date d'échéance, l'éventuelle augmentation de l'indice sera prise en compte en plus de la prime nette investie. L'augmentation de l'indice est, le cas échéant, calculée sur la base de la moyenne arithmétique de 25 observations mensuelles au cours des 24 derniers mois (les dates sont fixes et se trouvent dans le règlement de gestion). La valeur maximale de remboursement est de 150%. La valeur minimale de remboursement est de 101%.

En cas de rachat, de transfert interne ou de décès avant la date d'échéance, la valeur du Contrat est calculée à la valeur de marché et le mécanisme susmentionné ne s'applique pas. Dans ces cas, aucune protection de la prime nette investie n'est donnée et il se peut que le montant versé soit inférieur à la prime nette investie.

Prime nette unique minimale à investir : 1000,00 EUR

Valeur unitaire initiale : 100,00 EUR

Caractéristiques du fonds d'investissement : Le Fonds investit entièrement dans un EMTN émis par GSI (ISIN: XS3391051037).

Cette obligation structurée assure la protection de la prime nette investie, la valeur minimale de remboursement de 101% et la plus-value potentielle à réaliser sur base de l'évolution de l'indice MSCI World Selection Price EUR à l'échéance. L'EMTN n'investit pas directement dans l'indice MSCI World Selection Price EUR.

Investisseurs de détail visés

Le produit s'adresse aux preneurs d'assurance particuliers, résidents en Belgique. Ce produit n'est pas enregistré en vertu du U.S. Securities Act. Pour cette raison, il ne convient pas lorsque le preneur d'assurance est une « U.S. Person ».

Le preneur d'assurance doit disposer de connaissances suffisantes en matière d'assurances-vie et plus particulièrement en matière des produits branche 23 structurés (rendement, risques et frais). Le preneur d'assurance doit être en mesure d'immobiliser son capital pendant une période d'au moins 8 ans et 1 mois. Le preneur d'assurance recherche un rendement potentiellement plus attractif tout en conservant le niveau de sécurité nécessaire grâce au remboursement minimal de 101 % de la prime nette à l'échéance du fonds (sauf en cas de faillite de GSI). Compte tenu de cette garantie de remboursement minimal, le produit peut convenir à un investisseur au profil défensif. Il peut également présenter un intérêt pour un investisseur au profil équilibré ou dynamique souhaitant diversifier ses placements et maîtriser ses risques.

Par ailleurs, ce produit convient aux clients qui n'ont pas de préférences en matière de durabilité.

Assurance: avantages et coûts

Le versement a lieu à la date d'échéance, selon le mécanisme expliqué dans la rubrique « Objectifs ». En cas de décès ou de rachat total, les unités sont converties en EUR sur la base de la valeur de marché. Dans ces cas, aucune protection de la prime nette investie n'est donnée et il se peut que le montant versé soit inférieur à la prime nette investie. Nous vous renvoyons aux scénarios de performance sous la rubrique « Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ? ».

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7 qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et que la probabilité que la partie s'engageant à la garantie (valeur minimale de remboursement à la date d'échéance) ne puisse pas payer en raison de mauvaises circonstances de marché est très faible.

Nous attirons également votre attention sur le risque d'inflation. Si le contexte économique de forte inflation devait persister dans les années à venir, comme c'est le cas actuellement, les rendements réels pourraient être négatifs.

Vous avez droit à la restitution d'au moins 100 % de votre capital. Quant à d'éventuels remboursements au-delà de ce pourcentage et à d'éventuels rendements supplémentaires, ils dépendent des

performances futures des marchés et restent aléatoires. Cette protection contre la performance future du marché ne s'applique pas en cas de rachat avant la date d'échéance ou en cas de décès.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 8 ans et 1 mois

Exemple d'investissement : 10.000 euros

Scénarios en cas de survie		1 an	Date d'échéance (période de détention recommandée)
Minimum	10.000 EUR. Vous pouvez perdre tout ou partie de votre investissement		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	8.671 € -13,2%	10.000 € 0,0 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9.106 € -8,9%	10.000 € 0,0 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9.699 € -3,0%	14.851 € 5,0 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9.983 € -0,2 %	14.851 € 5,0 %
Scénario en cas de décès			
En cas de décès	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	9.798 €	14.851 €

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevez.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations des marchés extrêmes.

Les scénarios favorable, intermédiaire et défavorable représentent les résultats possibles calculés à partir de simulations utilisant la performance de l'actif de référence sur un maximum de 5 années passées.

Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée, vous pourriez subir des coûts supplémentaires.

QUE SE PASSE-T-IL SI ETHIAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le preneur d'assurance est exposé au risque d'insolvabilité d'Ethias. La loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurances prévoit que ces contrats font partie d'un patrimoine spécial géré séparément dans les actifs de la compagnie d'assurance et réservé en priorité à l'exécution des engagements envers les assurés et/ou les bénéficiaires.

Ethias Invest, émission #1/2026 GSI n'est pas couvert par le Fonds de garantie.

Le fonds investit entièrement dans un EMTN émis par GSI, de sorte que le Preneur d'assurance est exposé au risque d'insolvabilité ou à toute autre défaillance de GSI. Ce risque d'insolvabilité ou toute autre défaillance peut avoir pour conséquence que le mécanisme ne soit pas applicable à l'échéance, que la plus-value potentielle ne soit pas versée ou qu'une partie ou la totalité de la prime investie soit perdue.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupériez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière comme indiqué dans le scénario intermédiaire ;
- 10.000 euros sont investis.

Scénarios	Si vous sortez après 1 an	À la date d'échéance
Coûts totaux	421 €	1.029 €
Incidence des coûts annuels*	4,4 %	1,4 %

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à l'échéance, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,4% avant déduction des coûts et de 5,0% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		L'incidence des coûts annuels après la période de détention recommandée
Coûts d'entrée	2% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du maximum que vous paierez ; vous pouvez donc payer moins. Ces coûts sont déjà compris dans la prime que vous payez.	0,29 %
Coûts de sortie	1% (0% pendant la dernière année du Contrat). Les coûts de sortie sont indiqués comme « S/O » dans la colonne suivante étant donné qu'ils ne s'appliquent pas si vous gardez le produit jusqu'à la fin de période de détention recommandée.	S/O
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs ou d'exploitation	1,25% de la valeur nominale du Fonds. Ces coûts sont inclus dans la valeur unitaire	1,13 %
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0 %

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 8 ans et 1 mois

La durée recommandée correspond à la durée du fonds d'investissement interne.

En cas de désinvestissement avant la fin de la période de détention recommandée (rachat total ou décès anticipé), cela peut avoir un impact sur la prestation du produit car le mécanisme expliqué dans la rubrique « Objectifs » est seulement d'application à l'échéance. Le risque financier est entièrement supporté par le Preneur d'assurance car cette opération dépend de l'évolution des marchés financiers.

Le preneur d'assurance peut effectuer à tout moment un rachat total au moyen du formulaire « Ordre de rachat » qu'il nous renvoie complété, daté, signé et accompagné d'une copie recto verso de sa carte d'identité, d'une preuve d'adresse et d'un relevé d'identité bancaire. Le rachat prendra effet à la première date de valorisation suivant le premier jour ouvrable après la réception du formulaire. Pendant les 7 premières années et 1 mois, une indemnité de rachat de 1% est prélevée.

Le contrat peut être résilié sans frais dans les 30 jours après son entrée en vigueur.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Sans préjudice de la compétence des tribunaux belges pour régler les litiges, toute plainte relative à un contrat d'assurance ou à un service peut être adressée à Ethias, Gestion des plaintes, voie Gisèle Halimi 10 - 4000 Liège - gestion-des-plaintes@ethias.be - www.ethias.be/part/fr/contact/choix/suggestion-plainte/plainte.html

En cas de réponse non satisfaisante de la part d'Ethias, la plainte peut être adressée au Service ombudsman des assurances, Square de Meeûs, 35 à 1000 Bruxelles - info@ombudsman-insurance.be.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

On recommande aux preneurs d'assurance de lire attentivement les Conditions générales et le Règlement de gestion du Contrat avant de le souscrire. Ces documents contiennent des informations essentielles, notamment sur les risques et la fiscalité du produit. Les Conditions générales sont disponibles gratuitement dans nos bureaux et sur notre site web

www.ethias.be/ethiasinvest2-fr.